

Plan d'inclusion et Diversité

Grande université populaire implantée au cœur du Grand Paris, Paris 8 Vincennes-Saint-Denis est reconnue comme un grand acteur français d'enseignement supérieur dans le domaine des arts et des sciences humaines et sociales.

Elle porte une vision basée sur la réponse aux enjeux contemporains par des approches alternatives, critiques, créatives, innovantes, inclusives et solidaires en matière de formation et de recherche.

Fortement engagée pour répondre aux défis actuels, elle favorise des liens étroits entre le monde académique et la société civile à toutes les échelles qui permettent l'émergence d'approches et de projets innovants.

Paris 8 compte 22 683 étudiants, 1 058 enseignants et 677 personnels administratifs.

Le profil de l'université en matière d'inclusion et de diversité

Une implantation sur un territoire spécifique du Grand Paris

A l'échelle de la région Île-de-France, Paris 8 est très attractive puisque 81% de ses étudiants sont domiciliés dans tous les départements de la région.

L'université est implantée au nord du Grand Paris, dans le département de la Seine-Saint-Denis, l'un des plus pauvres de France. En effet, en 2021, 28,4% de la population du de Seine-Saint-Denis vivait sous le seuil de pauvreté selon l'INSEE. Actuellement, un quart des étudiants de l'université résident dans ce département.

Si le territoire est historiquement marqué par cette réalité, il est aussi en mutation rapide avec de nombreuses opportunités pour lesquelles l'université est un acteur important. Par exemple, Paris 8 est membre fondateur du Campus Condorcet, cluster de recherche en sciences humaines et sociales de niveau mondial implanté à Aubervilliers. Par ses projets ou ses réseaux, l'université a donc pour ambition forte d'agir en faveur de l'inclusion des étudiants dans des projets phares.

De même, la dynamique territoriale engendrée par l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 est très forte et contribue à requalifier fortement le territoire de la Seine-Saint-Denis. Par sa contribution à un tel évènement en tant qu'acteur du territoire, Paris 8 a aussi pour ambition de En Europe, Paris 8 compte par ailleurs 150 partenaires, réseau partenarial qu'il s'agira d'alimenter dans le cadre des coopérations académiques sur la base des coopérations scientifiques.

Une université fortement internationalisée

Paris 8 est fortement internationalisée et attractive puisqu'elle accueille tous les ans plus de 7000 étudiants européens et internationaux hors programmes d'échanges (près de 30% de l'effectif total), représentant 145 nationalités différentes.

L'université développe une stratégie européenne et internationale basée sur l'accroissement des mobilités et des projets pour tous les publics et sur l'amélioration

de leur impact. Ainsi, entre 2019 et 2021, l'université a organisé ou financé la mobilité de 368 étudiants en Europe ou à l'international et accueilli 444 étudiants européens et internationaux dans le cadre de multiples programmes d'échanges. Elle dispose de 103 accords de coopération internationaux pour la formation et la recherche et de 316 accords Erasmus+ avec 162 universités en Europe. Paris 8 propose 6 diplômes en partenariat international et porte actuellement 13 projets européens et internationaux.

Depuis 2020, Paris 8 coordonne l'université européenne European Reform University Alliance (ERUA), dont sont aussi membres 4 autres établissements : l'université de Constance (Allemagne), New Bulgarian University (Bulgarie), l'université de Roskilde (Danemark) et l'université de la Mer Egée (Grèce). Elle a pour objectif de rapprocher les 5 universités membres en matière de formation et de recherche grâce aux projets communs et aux mobilités de tous types (physiques, virtuelles et hybrides) pour tous les acteurs de l'université (étudiants et personnels).

Pour faire face à ses enjeux sociaux et territoriaux, l'université Paris 8 s'est engagée à mener une politique inclusive forte en accord avec ses valeurs et sa politique d'établissement en faveur de tous les membres de sa communauté universitaire étudiants et personnels, quels que soient leurs statuts. La stratégie européenne et internationale de l'université doit servir cette ambition de toucher et de s'adresser en particulier aux publics avec moins d'opportunités (étudiants et personnels) ou éloignés de la mobilité et de projets innovants.

Une université largement engagée dans le soutien des publics avec moins d'opportunités et la lutte contre les discriminations

- **L'accompagnement social des étudiants et des personnels**

L'université compte 25% d'étudiants boursiers. Elle dispose d'une importante direction de la vie étudiante chargée notamment de l'accueil et de l'accompagnement social des étudiants dans tous les aspects de leur vie quotidienne afin de favoriser leur réussite, en ciblant plus spécifiquement les publics les plus fragiles. L'offre de service est très large et concerne l'aide à la recherche de logement étudiant, l'accompagnement en matière de santé, l'accompagnement au numérique ou encore l'attribution des aides d'urgence aux publics très fragiles.

En ce qui concerne les personnels, la direction des personnels, des emplois, de la formation et de l'action sociale (DIPEFAS) et notamment le pôle qualité de vie et santé au travail (incluant l'action sociale) accompagne de nombreux agents dans l'accès aux logements sociaux et le versement de prestations spécifiques et aides sociales. En moyenne, environ 200 dossiers ouvrant droit à des aides sont traités tous les ans.

- **L'accompagnement des étudiants et personnels en situation de handicap**

Notre université est engagée dans une politique forte d'inclusion des étudiants et des personnels en situation de handicap ou de maladie de longue durée. Il s'agit de faire

en sorte qu'ils soient accompagnés dans leur parcours pédagogique ou professionnel par tous les moyens nécessaires (aménagement appropriés de leur temps ou de leurs conditions d'études ou de travail, accompagnement social et psychologique, etc.). La signature d'une convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en 2018 a été l'occasion de définir des axes à privilégier pour la mise en œuvre de cette politique et des actions visant à garantir le maintien dans l'emploi ou la formation. De même, des partenariats ont été noués avec plusieurs acteurs du secteur du handicap. Enfin, la direction de la vie de campus a récemment intégré le pôle handicap dédié pour améliorer et approfondir l'accompagnement des étudiants.

Aujourd'hui, les services de l'université accompagnent plus de 400 étudiants en situation de handicap ou d'affectations longue durée. De même, 3% des personnels sont en situation de handicap et accompagnés par le pôle qualité de vie et santé au travail.

Enfin, l'université propose des formations innovantes et transversales sur le handicap et l'inclusion comme des masters spécialisés et rares :

- **Master Technologie et Handicap (sciences, technologies, santé) ;**
 - **Master Interprétation Langue des Signes Française / Français (sciences du langage) ;**
 - **Master Linguistique, acquisition, langues vocales et langues des signes (sciences du langage).**
-
- **L'accueil des universitaires en danger, des exilés et des réfugiés**

Paris 8 met en place de nombreuses actions en matière d'accueil des exilés, réfugiés, demandeurs d'asile ou étudiants et chercheurs en danger. Ainsi, l'université reçoit tous les ans des étudiants et chercheurs menacés dans leur pays dans le cadre du programme national PAUSE porté par le Collège de France. De même l'université offre des formations, (notamment de français langue étrangère-FLE) aux réfugiés dans le cadre de diplômes universitaires (DU-passerelle) ou d'actions innovantes comme le Programme d'accueil langues et savoirs pour étudiants en situation d'Exil (PALSSE).

- **Un engagement très fort contre toute forme de discrimination et de violence**

Paris 8 est un acteur très engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et les violences sexistes et sexuelles. Symbole politique fort, la présidence de l'université a nommé une vice-présidente chargée de porter et de coordonner les actions en matière de droits fondamentaux, de libertés académiques, de diversité et d'inclusion et une chargée de mission égalité femmes-hommes. De même, Paris 8 est depuis longtemps pionnière sur certaines questions, notamment en ayant été la première université française à avoir créé un département d'études du genre. Elle propose actuellement une offre de formation en pointe sur ces questions et notamment :

- **un Master d'études sur le genre ;**
- **un Master médias et rapports sociaux de classe, race, genre (communication)**

- un Master Diversités et discriminations (sciences politiques).
- un diplôme universitaire violences faites aux femmes

Elle organise aussi de nombreuses journées, actions de sensibilisation et formations pour tous les acteurs de la communauté universitaire comme la journée pour l'élimination de la violence faite aux femmes en 2021.

Le plan d'action

Les objectifs

En fonction de ce profil et de la diversité des actions déjà menées, l'université s'engage à développer un plan d'action pour renforcer sa politique en matière d'inclusion et de diversité et mieux faire bénéficier les publics cibles des opportunités en matière de mobilités européennes et internationales. En ce qui concerne les étudiants, il s'agira de cibler ceux qui sont le plus éloignés des opportunités de mobilités, cela afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances et une insertion professionnelle réussie et à forte valeur ajoutée à l'issue de leur parcours de formation à Paris 8.

Pour les personnels, il s'agira aussi d'identifier les publics les plus éloignés des mobilités en matière de formation, de les informer et les accompagner pour améliorer leurs compétences professionnelles par le partage d'expérience ou les formations.

Le plan devra s'attacher à lever les freins à la mobilité en développant une meilleure connaissance interne des publics potentiellement bénéficiaires, en améliorant la sensibilisation et en accompagnant tous les publics-cibles tout au long des processus de mobilité.

Il s'agira aussi de développer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et à ses valeurs auprès de tous les publics.

A travers ce plan, l'université a donc pour objectif d'augmenter le nombre de bénéficiaires de la mobilité et d'améliorer qualitativement l'accompagnement et la prise en charge.

Les publics-cibles

Le plan pour l'inclusion et la diversité ciblera 4 publics prioritaires :

1. Les personnes en situation de handicap (étudiants et personnels). Le public cible représente entre 400 et 500 personnes chaque année à l'université (environ 1,8% des effectifs).
2. Les personnes habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR). Même si l'Île-de-France ne compte que très peu de zones de revitalisation rurales, entre 400

et 500 personnes résidant dans des communes classées seront ciblés par ce plan (environ 1,8% des effectifs de l'université).

3. Les personnes habitant à une adresse classée quartier prioritaire de la ville.

L'université Paris 8 est elle-même implantée dans un quartier prioritaire de la ville de Saint-Denis (le quartier Langevin-Lavoisier-Tartres-Allende).

- sur les 18482 étudiants de Paris 8 vivant en Île de France, 4052 présentent une adresse correspondant à un quartier prioritaire de la ville (QPV), soit 21,9% de l'effectif global,
- si on se focalise sur le seul département de Seine-Saint-Denis, ce pourcentage passe à 43,7%, soit 2541 de nos étudiants vivant en QPV.
- nous avons également décliné ce taux par académie (9,1% pour l'académie de Créteil hors département du 93, 14,9% pour l'académie de Versailles, et 10,4% pour l'académie de Paris).

4. Les étudiants bénéficiaires des bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7. En 2021-2022, ils étaient 1459 soit 7% de l'effectif total de l'université.

Au total, le plan s'adresse donc à plusieurs milliers de bénéficiaires potentiels à l'échelle de l'université.

Les actions

Avant les mobilités

1. Fédérer les acteurs internes dédiés à l'accompagnement des publics-cibles ou particulièrement actifs : service des relations et de la coopération internationale (SERCI), service handicap, direction de la vie de campus et DIPEFAS. Il s'agira de les sensibiliser sur les opportunités du programme Erasmus+ et notamment les mobilités afin qu'ils puissent identifier, informer, orienter et accompagner les bénéficiaires potentiels.
2. Mettre en place une communication à l'échelle de l'université, qui intègre la dimension inclusion et diversité de manière explicite (réunions d'informations, rencontres individuelles, appels à candidature). Une coordination avec le service communication et les référents internationaux des unités de formation et de recherche (UFR) / départements sera essentielle pour faire connaître les opportunités auprès des publics-cibles.
3. Garantir un accueil adapté aux profils des bénéficiaires dans les établissements partenaires en Europe. Pour cela, il s'agira d'identifier des partenaires de l'université pouvant garantir une qualité d'accueil au niveau attendu et adapté aux profils spécifiques. Le cas échéant, il serait possible de négocier des accords inter-établissements spécifiques ou nouveaux pour l'accueil de certains publics-cibles, notamment en matière de handicap.
4. Identifier et sélectionner les bénéficiaires avec les services compétents de l'université. Il sera notamment important d'intégrer de nouveaux critères de sélection des bénéficiaires de projets/mobilités pour prioriser les publics-cibles.
5. Accompagner les bénéficiaires dans la procédure pédagogique et administrative de mise en œuvre des mobilités. Ces actions seront spécifiquement mises en œuvre par le SERCI et les référents internationaux et enseignants des différents départements/UFR. Des agents dédiés à l'accompagnement des mobilités seront notamment sensibilisés à l'accompagnement de publics spécifiques.

6. Garantir une qualité d'échanges d'informations en amont sur les profils des bénéficiaires et leurs spécificités avec les établissements d'accueil en Europe, dans le respect des règles de confidentialité et du RGPD.
7. Garantir une flexibilité dans le versement de fonds avant le départ pour s'adapter aux profils des bénéficiaires (budgets prévisionnels, contractualisation, système d'avances de versement de bourses aux bénéficiaires) dans le respect des règles budgétaires et comptables applicables et celles du programme Erasmus+ (supplément financier, prise en charge aux frais réels lorsque cela est applicable). Le cas échéant et en fonction des profils, la prise en charge des opérations concrètes (réservation du logement et des titres de transport, recrutement de personnels accompagnants le cas échéant, achat de matériel spécifique) pourrait être assurée par les services compétents de l'université (SERCI, service handicap, DIPEFAS).
8. Assurer une préparation au départ, en particulier en matière linguistique et d'interculturalité. Dans le cadre de l'université européenne ERUA, des outils sont en développement afin d'assurer cette préparation sous forme de formations, en coordination interne, notamment avec le service de la formation des personnels et le centre de langues de l'université.

Pendant les mobilités

1. Les bénéficiaires des mobilités disposeront de référents au sein de l'université Paris 8 : au SERCI, dans les UFR/départements (enseignant lorsqu'il s'agit d'un étudiant en mobilité apprenante) et/ou au sein d'un service particulièrement compétent le cas échéant (service handicap, action sociale, direction de la vie de campus, etc.) pendant la mobilité. Le SERCI dispose notamment de 6 agents à temps plein dédiés à la mise en œuvre des mobilités pour tous les publics. Fort de leur expérience, ils assureront l'accompagnement en cours de mobilité et à distance et s'assureront de la qualité de la mise en œuvre des mobilités (attestations, contrats, justificatifs, etc.).
2. L'université Paris 8 pourrait aussi demander, en fonction des profils des bénéficiaires, à ce qu'un accompagnement spécifique et adapté soit assuré dans les établissements d'accueil. Il s'agirait notamment de s'assurer que les bénéficiaires soient bien intégrés dans la vie de l'établissement d'accueil, que les termes des contrats pédagogiques soient bien respectés par toutes les parties pour que les mobilités soient valorisées/reconnues dans le cadre du diplôme ou un cadre professionnel au retour.
3. Paris 8 pourrait assurer un accueil spécifique pour des publics similaires venant d'autres universités en Europe, en réciprocité. De la même manière, des référents au SERCI pourront accompagner les bénéficiaires en matière de logement, de démarches pédagogiques et administratives internes à l'université et d'accès aux droits, le cas échéant. De même, Paris 8 pourra proposer aux étudiants en mobilités une participation au stage intensif en français langue étrangère et à des événements culturels. Enfin, les étudiants et personnels reçus pourront participer des activités proposées par l'université (associatives, sportives, culturelles notamment).

Après les mobilités

1. Rappeler systématiquement aux bénéficiaires de mobilités de compléter les questionnaires obligatoires dans le cadre du programme Erasmus+ et s'assurer de la transmission de

- toutes les pièces justificatives requises (pièces pédagogiques et comptables).
2. S'assurer du versement total des aides financières à la mobilité selon les règles du programme Erasmus+, notamment celles spécifiques à l'inclusion et la diversité.
 3. Pour les étudiants, conformément aux standards de qualité de l'espace européen de l'enseignement supérieur, valider les crédits obtenus lors de leur mobilité dans le cadre de leur formation à l'université. Pour les personnels, amener les agents bénéficiaires à valoriser leur expérience dans le cadre de l'évaluation professionnelle.
 4. Valoriser les expériences de mobilités en incitant les bénéficiaires à participer à des journées d'information ou de formation pour inciter d'autres acteurs à bénéficier de mobilités dans un cadre d'études ou professionnel. Le cas échéant, communiquer à l'interne de l'université sur des expériences spécifiques par différents canaux de communication en place.

Moyens et outils

L'université utilisera plusieurs types de moyens et d'outils pour mettre en œuvre ce plan pour l'inclusion et la diversité :

1. Des réunions de coordination et de suivi avec les acteurs internes
2. Au niveau des ressources humaines, le recrutement d'un agent supplémentaire permettra de renforcer le pôle mobilités du SERCI et d'assurer un suivi administratif de qualité. De même, les autres agents du pôle mobilité déjà en poste appliqueront les actions spécifiques dans leurs tâches quotidiennes.
3. L'utilisation de la démarche *Erasmus Without Paper* et l'adaptation des outils de gestion de cet écosystème permettra de gérer l'ensemble du processus administratif des mobilités. De même les différents outils permettront d'assurer le suivi statistique et le contrôle du processus dans une perspective d'amélioration continue de la qualité.
4. Les outils de communication déjà en place informeront les publics des opportunités et de l'accompagnement qui leur sera proposé (sites internet, réseaux sociaux, etc.).

**Service des Relations et de la
Coopérations Internationales**

international@univ-paris8.fr

Université Paris 8
2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex
France
www.univ-paris8.fr